

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
26e séance
tenue le
mardi 30 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

h) ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750A/C.2/45/SR.26
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/45/SR.26

9 janvier 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/45/380, A/45/531, A/45/584, A/45/656; A/C.2/45/L.5)

Déclaration du Secrétaire général

1. M. PEREZ de CUELLAR (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) dit que la persistance de la crise de la dette extérieure des pays en développement tient à une distorsion profonde des relations économiques et financières internationales. Au cours des huit dernières années, la dette extérieure de ces pays a fortement augmenté et constitue désormais un important obstacle à la croissance et au développement de la majorité des pays en développement et à la relance de l'économie mondiale. Bien que l'on s'emploie à remédier à cette situation, l'encours total de la dette des pays en développement ne fait qu'augmenter, passant de 740 milliards de dollars en 1982 à 1 100 milliards de dollars en 1989, ce qui alourdit le service de la dette des pays débiteurs au point où nombre de ceux-ci, même après des exercices réitérés de rééchelonnement, sont toujours incapables de rembourser leurs créanciers. La gravité et l'ampleur des conséquences de la dette sont telles qu'on ne peut espérer trouver une solution en se fondant sur les critères habituels. La situation économique de beaucoup de pays du tiers monde, et en particulier de certaines régions, appelle une action énergique, sur un front suffisamment large pour avoir des résultats tangibles. L'Organisation des Nations Unies a signalé l'existence de ce problème dès ses premières manifestations. Depuis 1987, l'Assemblée générale a adopté diverses résolutions sur la question, où elle a dégagé les principaux éléments d'une solution. Certains progrès ont bien été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire.

2. La crise du golfe Persique exacerbe encore la gravité du problème; en raison des spéculations et des incertitudes pesant sur l'avenir, les cours du pétrole atteignent des niveaux intolérables pour la plupart des pays en développement importateurs de pétrole, dont l'économie est incapable de faire face à la charge supplémentaire résultant de l'alourdissement de la facture pétrolière.

3. Si les tendances actuelles se poursuivent, le produit intérieur brut de la plupart des pays d'Amérique latine a peu de chance d'augmenter pendant les années 90. En 1991, la situation pourrait s'améliorer quelque peu pour certains des pays exportateurs de pétrole, mais d'une manière générale, il est clair que la majorité des pays ne pourront supporter le double fardeau que font peser sur eux le service de la dette et l'envolée des prix du pétrole.

4. L'Afrique subsaharienne et une grande partie des pays les moins avancés se heurtent à des difficultés plus graves encore. La majorité de ces pays n'ont toujours pas réussi à accélérer notablement leur croissance. Un petit nombre de pays africains exportateurs de pétrole verront peut-être leur situation s'améliorer en 1991, mais les perspectives économiques des autres sont peu brillantes.

(M. Pérez de Cuéllar)

5. De même, en Asie, où jusqu'à présent on ne pouvait que se réjouir de l'exemple d'une croissance régulière donné par certains pays de premier plan, la diminution des apports financiers extérieurs et la très forte augmentation de la facture pétrolière ont assombri les perspectives immédiates. Le problème de la dette de certains pays, en particulier en Asie du Sud, pourrait même s'aggraver au cours des prochaines années.

6. Le renchérissement du pétrole suffit à mettre en relief la vulnérabilité de ces économies et les causes sous-jacentes de la distorsion des relations économiques et financières internationales. La plupart des indicateurs économiques font craindre une réduction générale du taux de croissance de l'économie mondiale et la poursuite d'une forte sortie nette de ressources, en raison de la diminution des prêts à moyen et à long terme accordés aux pays en développement. Dans ces conditions, il est plus urgent que jamais de parvenir à un accord sur une stratégie de la dette, dont les éléments essentiels seraient la réduction notable de l'encours comme du service de la dette, et qui porterait sur un nombre plus grand de crédits et de créanciers.

7. En dépit des grands efforts déployés aux plans international et national pour résoudre le problème, il semble que les pays en développement ne sont pas en mesure d'assurer le service de leur dette et de financer leurs importations. L'économie des pays les plus endettés, de ce fait, continue à s'affaiblir. Sur le plan intérieur, ces efforts privilégient les programmes d'ajustement et l'augmentation de l'investissement public et privé; malheureusement, les résultats sont piètres. À l'échelon international, le rééchelonnement de la dette et les montants consacrés à l'aide publique au développement ont été tout à fait insuffisants, étant donné l'ampleur du problème. La situation est encore aggravée par le niveau exceptionnellement élevé des taux d'intérêt dans la plupart des principaux pays industrialisés.

8. Mais la crise de la dette a davantage retenu l'attention, ces dernières années, et en particulier depuis 1989, avec l'Accord de Toronto et le Plan Brady. Plus récemment, certaines initiatives ont été prises pour dégager un consensus international au sujet d'une stratégie plus efficace de désendettement. Il faut en particulier mentionner la proposition du Gouvernement du Royaume-Uni, formulée à la réunion de septembre des ministres des finances du Commonwealth, et les initiatives prises par la France et par les Pays-Bas à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En outre, certains pays industriels ont accéléré leurs programmes d'aide aux pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine.

9. Afin de mobiliser davantage l'attention sur l'élaboration d'une stratégie de la dette et dégager un consensus international sur les critères auxquels devront répondre ses éléments, le Secrétaire général a nommé l'an dernier M. Bettino Craxi, ancien Premier Ministre italien, son représentant personnel pour les questions d'endettement. Au cours des 10 mois précédents, M. Craxi a consacré beaucoup de temps à des consultations avec de hauts fonctionnaires des pays créanciers et débiteurs et des dirigeants d'institutions financières et bancaires pour étudier les moyens de faciliter l'allègement rapide et effectif du fardeau de la dette pour les pays en développement. La Commission est saisie du rapport (A/45/380) que M. Craxi a présenté le mardi précédent.

(M. Pérez de Cuéllar)

10. Le Secrétaire général est très reconnaissant à M. Craxi de l'imagination et du dynamisme dont il a fait preuve pour la préparation de son rapport. Face à la crise de la dette, il n'existe ni solution définitive ni méthodologie éprouvée. Mais M. Craxi a avancé, dans son rapport, de nombreuses idées et recommandations qui pourraient apporter une impulsion aux efforts entrepris, et même les compléter. Il est certain que ce rapport stimulera la réflexion sur cette question d'importance critique, non seulement à l'Assemblée générale, mais également dans tous les milieux intéressés, qu'il s'agisse des gouvernements ou des institutions financières internationales ou privées.

11. Comme le demandait l'Assemblée en 1989 dans sa résolution 44/205, la Commission est également saisie du rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la stratégie internationale de la dette (A/45/656). Au moment où les grandes lignes d'un nouveau consensus mondial sur les questions économiques et sociales commencent à être définies, à la faveur d'accords de grande portée comme la Déclaration sur la coopération économique internationale pour le développement approuvée au terme de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la quatrième Stratégie internationale du développement, il ne faut pas que la crise persistante causée par le poids de la dette extérieure retarde le processus et continue à compromettre les efforts de développement des pays les plus endettés.

12. Trois éléments essentiels de la recherche d'une solution sont bien connus et très largement acceptés : le ferme engagement de renforcer les politiques intérieures, l'importance fondamentale du rôle d'appui du milieu extérieur, et l'action concertée des gouvernements, des créanciers privés et des institutions multilatérales. Ces principes doivent se refléter dans une stratégie générale de désendettement qui vise une réduction effective du volume total et du service de la dette, et qui remette les pays débiteurs à même de s'acquitter de leurs obligations.

13. Le Secrétaire général attache une grande importance au travail de la Commission, qui peut participer activement à la recherche d'une solution judicieuse et durable du problème de la dette, et il souhaite l'assurer qu'il continuera à s'intéresser personnellement et de près à cette importante question, et que le Secrétariat continuera à prêter un appui technique aux enquêtes, aux analyses et à la recherche d'idées et de critères nouveaux susceptibles de faciliter le travail de la Commission.

Débat général

14. M. YENEL (Turquie) dit que la dette extérieure est liée non seulement au niveau des taux d'intérêt, au commerce et aux circuits financiers, mais aussi à la pauvreté, à la dégradation des services sociaux et à l'instabilité politique. Le rapport de M. Craxi sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/45/380) met bien en relief les questions principales et propose une stratégie de réduction de l'endettement.

(M. Ysrel, Turquie)

15. La Turquie considère que la réduction de la dette doit aller de pair avec un accès adéquat aux marchés, de nouveaux investissements, l'obtention d'autres fonds et des taux d'intérêt modérés. Les pays industrialisés et les organisations financières n'ignorent rien des difficultés causées par l'endettement et ont pris d'importantes initiatives, mais il faut que les pays en développement insistent sur la gravité de leur situation et prouvent qu'ils suivent bien des politiques économiques réalistes axées sur la croissance. La manière d'aborder le problème de la dette extérieure est cruciale pour la recherche d'une solution, étant donné que la question n'est pas seulement financière, mais qu'il faut au contraire l'aborder sous tous ses aspects économiques. On a constaté que le système économique et monétaire international fonctionnait bien en cas d'urgence, mais l'objectif devrait être de prévoir les situations d'urgence, afin de prévenir l'apparition de difficultés économiques, sociales et politiques.

16. Il faut également convaincre les banques privées de prendre à leur charge une partie du fardeau de la dette et d'accorder de nouvelles ressources, et il est indispensable que les pays industrialisés suivent des politiques économiques qui facilitent les exportations des pays en développement. Il faudrait aussi inciter les organisations qui représentent les banques commerciales à participer aux délibérations de la Commission, de manière à ce qu'elles puissent être directement informées de la gravité de la situation et des conséquences de la diminution des apports.

17. Le problème de la dette continuera à se poser tant que de nouvelles ressources ne seront pas fournies aux pays en développement pour assurer leur croissance. Ces ressources viendront seconder les efforts de ces pays qui ne demandent pas que la dette soit annulée, mais qu'elle soit maîtrisable, de manière à leur permettre d'appliquer des politiques de développement réalistes et durables.

18. Mme KHAN-CUMMINGS (Trinité-et-Tobago) dit que la nomination de M. Craxi comme Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement témoigne de l'importance que l'ONU attache à la crise de la dette. Les contacts de haut niveau qu'aura M. Craxi faciliteront l'élaboration d'une stratégie plus efficace pour la solution de ce problème.

19. La dette extérieure demeure en effet un obstacle majeur pour les relations économiques internationales. Pour les pays en développement, et notamment beaucoup de petits pays à revenu moyen comme la Trinité-et-Tobago, la gravité du problème montre bien qu'il est urgent d'appliquer des méthodes nouvelles, à l'échelon international, pour appuyer les initiatives prises au niveau national. L'espoir de voir régler rapidement le problème de la dette et les pays débiteurs augmenter leurs exportations est fondé sur l'hypothèse d'une croissance rapide dans les pays industrialisés propres à permettre aux pays en développement d'accroître leurs recettes d'exportation. Or, si les pays développés ont bénéficié d'une longue période de croissance, la plus longue depuis la deuxième guerre mondiale, les pays en développement, dans leur ensemble, ont accusé des taux de croissance négatifs. Les taux d'intérêt élevés, la contraction des recettes tirées de l'exportation des produits de base, le service de la dette et les mesures protectionnistes prises dans les pays du Nord ont aggravé le problème de la dette et continuent à faire obstacle à la croissance de nombreux pays en développement.

(Mme Khan-Cummings, Trinité-et-Tobago)

20. Les pays débiteurs continuent à enregistrer une sortie nette de ressources, leurs biens d'équipement sont surannés et leurs obligations au titre du service de la dette sont trop élevées pour leur permettre d'améliorer leur position financière. Après cinq années d'austérité, l'endettement s'est aggravé, surtout mesuré d'après le rapport entre l'encours de la dette et les exportations et entre l'encours de la dette et son service. En fait, peu nombreux sont les pays dont l'ajustement est vraiment axé sur la croissance.

21. Certains pays développés créanciers, comme la France, le Royaume-Uni, le Canada, les Pays-Bas et les pays nordiques, ont pris une série d'initiatives pour annuler une partie de la dette publique des pays à faible revenu fortement endettés. Cette mesure, qui doit faire partie de la stratégie d'allègement de la dette, doit s'étendre à un plus grand nombre de pays débiteurs. A cet égard, le Canada, qui a pris l'initiative d'annuler la dette publique des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, a reconnu que les petits pays à revenu moyen pâtissent aussi de la lourdeur du service de la dette.

22. Il faut également considérer comme positifs l'important allègement de la dette publique bilatérale accordé aux pays à faible revenu fortement endettés, l'application des conditions définies à Toronto pour la dette publique bilatérale de certains pays depuis 1988 et les propositions formulées par le Royaume-Uni à la récente réunion des ministres des finances du Commonwealth.

23. Les plans Baker et Brady et l'initiative japonaise s'efforcent d'aborder le problème de la dette des pays à revenu moyen. Ces efforts ont empêché l'effondrement du système financier et international et écarté le risque d'un affrontement entre débiteurs et créanciers, mais ils n'ont pas appréhendé de façon assez nette le caractère systématique de la crise de la dette extérieure. Bien que l'apport de ressources reste modeste et que les circuits financiers engendrés n'aient pas réussi à inverser la tendance du transfert net de ressources, il faut considérer que ces mesures sont provisoires et que le problème de la dette doit être abordé de façon plus radicale et que de nouvelles ressources financières doivent être obtenues pour résoudre la crise et alimenter une croissance soutenue. Ces mesures doivent être fondées sur une conception nouvelle des critères de concessionnalité et d'évaluation des crédits appliqués par les institutions multilatérales et par les banques commerciales créancières.

24. Comme ses ressources doivent être régulièrement reconstituées, le Fonds monétaire international ne peut alimenter un courant continu de ressources en direction des pays qui bénéficient de ses prêts, mais la gravité de la crise exige des démarches plus novatrices. Le Fonds et la Banque mondiale doivent disposer de ressources plus importantes et se voir confier de nouveaux mandats en matière de promotion de la croissance et du développement des pays en développement.

25. Il est urgent de réduire le transfert de ressources réelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie occidentale vers les pays du monde développé et d'augmenter au contraire le courant de ressources allant du Nord vers le Sud, qui continue à s'amenuiser. Il est de même particulièrement important d'augmenter les apports d'aide publique au développement pour relancer la croissance.

(Mme Khan-Cummings, Trinité-et-Tobago)

26. Comme le problème de la dette fait partie intégrante de la problématique du développement, il faut mettre en oeuvre des réformes qui permettent d'obtenir les taux de croissance durable les plus élevés possible. Les pays industrialisés doivent spécialement prêter attention à la coordination de leurs politiques, dans le but de stabiliser les taux de change et de résorber les déséquilibres commerciaux. Il faut également encourager l'épargne dans les pays industrialisés déficitaires afin de réduire la pression qui s'exerce sur les taux d'intérêt.

27. La présente session de l'Assemblée doit jeter les bases d'une réponse collective de la communauté internationale face à la dégradation de l'économie des pays du Sud où le développement est en crise.

28. M. KRYZHANIVSKIY (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la communauté internationale se préoccupe à bon droit du problème de la dette, parce qu'il est l'un des principaux obstacles au développement socio-économique stable de beaucoup de pays. L'amélioration du climat politique international qui s'est produite au cours de l'année précédente facilitera la solution du problème et incitera à prendre conscience du fait que son caractère mondial appelle un effort commun.

29. Un pas important a été accompli sur cette voie grâce au rapport préparé par M. Craxi à la demande du Secrétaire général (A/45/380), lequel contient des recommandations qui s'adressent à toutes les parties intéressées, à savoir les gouvernements des pays créanciers et des pays débiteurs, les banques privées et les institutions financières multilatérales. Ces recommandations, dont l'application supposera peut-être certains sacrifices, méritent un examen approfondi, étant donné, comme l'affirme le Secrétaire général dans son avant-propos, que "l'avenir des pays en développement et les perspectives de la reprise de la croissance et de l'expansion de l'économie mondiale ne peuvent continuer d'être tenus en otage par une crise débilatante comme celle qu'a déclenchée le problème de la dette".

30. L'interdépendance toujours plus affirmée de tous les pays exige l'élimination des disparités de niveau de vie entre pays pauvres et pays riches. La disparition de ces différences n'est pas seulement une question morale, mais aussi une question de logique économique, puisqu'elle suppose le renforcement des relations internationales sur la base du respect et de l'avantage mutuels.

31. Un autre aspect important du rapport de M. Craxi est qu'il établit un lien très net entre la dette et l'environnement. Il est nécessaire de relancer la coopération internationale afin d'éviter de tomber dans le cercle vicieux causé par l'augmentation de la dette et par la dégradation de l'environnement. Il faut appuyer l'idée de libérer des ressources pour financer les projets visant à préserver l'environnement.

32. Il est également encourageant que le rapport prévoit la nécessité d'aider les pays d'Europe orientale à progresser vers une économie de marché, conformément aux dispositions de la nouvelle Stratégie internationale du développement et à la Déclaration de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire. La

(M. Kryzhanivskiy, RSS d'Ukraine)

restructuration radicale de l'économie de ces pays, de façon qu'ils s'intègrent au système économique mondial, faciliterait la coopération internationale à la solution du problème de la dette.

33. En Ukraine, le Gouvernement procède à des réformes économiques sur la base d'une loi relative à l'indépendance économique, qui inclut la protection de toutes les formes de propriété et la création de conditions nécessaires à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres. L'Ukraine compte aussi sur la participation du capital étranger. Pour appliquer cette loi, elle prévoit une participation plus active aux échanges économiques internationaux et aux activités des institutions financières multilatérales.

34. Enfin, pour surmonter la crise de la dette, il est nécessaire de coordonner les activités de la Banque mondiale, du FMI, du Club de Paris, des banques d'Etat et des banques privées, de façon à suivre une démarche constructive qui serve les intérêts de tous les pays concernés. Il faudrait également prendre en considération la proposition de créer une commission consultative sur la dette et le développement qui tienne compte des intérêts de toutes les parties intéressées.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.14 intitulé "Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola"

35. M. MANSARAY (Sierra Leone), présentant le projet de résolution A/C.2/45/L.14, annonce que l'Afghanistan, l'Argentine, la Chine, la Colombie, l'Egypte, le Gabon, la Guinée, le Mexique, le Nicaragua, le Suriname, le Togo et le Zaïre viennent de s'en porter coauteurs.

36. Ce projet de résolution a pour objet de renforcer la coopération entre le Gouvernement et le peuple angolais d'une part, et l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale de l'autre. Le Gouvernement angolais a fait de louables efforts pour réaliser les objectifs figurant dans la résolution 44/168 de l'Assemblée générale et a maintenu son engagement ferme d'appliquer le programme de relance financière et économique, destiné à transformer complètement l'économie du pays, en réduisant le déficit du secteur public et en libéralisant le régime des changes, la politique commerciale, les prix et la politique financière. Le Gouvernement angolais s'efforce également de parvenir à une solution négociée du conflit interne.

37. L'Angola sait gré à la communauté internationale et au Secrétaire général de l'accueil réservé à sa demande d'aide, mais, vu la gravité de la situation, elle sollicite la fourniture d'une aide internationale plus importante encore. Il faut donc espérer que le projet de résolution sera approuvé à l'unanimité, et que nombreux seront ceux qui participeront à la table ronde que le PNUD organisera pour l'Angola en 1991.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHEE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.15, intitulé "Assistance spéciale aux Etats de première ligne"

38. M. MUCHANGA (Zambie), présentant le projet de résolution A/C.2/45/L.15, annonce que le Swaziland et le Suriname s'en sont portés coauteurs.

39. Ce projet s'inspire des résolutions antérieures sur la même question et comporte quelques dispositions supplémentaires; il s'agit du troisième alinéa (citation textuelle de la Déclaration sur l'apartheid) et du cinquième alinéa, qui fait mention de la situation en Afrique du Sud, en raison de l'existence de forces qui s'opposent à l'élimination du racisme et font ainsi obstacle à l'établissement d'un nouvel ordre constitutionnel.

40. Enfin, l'autre élément nouveau est le paragraphe 3, qui appelle l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'atténuer les souffrances de la population et d'adopter des mesures de remise en état et de reconstruction en Afrique australe. La délégation zambienne a déjà évoqué, au cours du débat général, les effets négatifs du conflit en Afrique australe, et la délégation mozambicaine a indiqué que 75 % à 80 % des écoles et des services de santé ont été détruits au cours de cette guerre. Le conflit a coûté la vie à 1,5 million de personnes, dont 50 % d'enfants, et est peut-être à l'origine de la famine qui sévit dans deux Etats de première ligne. La délégation zambienne espère que le projet de résolution sera approuvé à l'unanimité.

Projet de résolution A/C.2/45/L.16, intitulé "Aide à la reconstruction et au développement du Liban"

41. M. LUTFI (Jordanie), présentant le projet de résolution (A/C.2/45/L.16), annonce que Bahreïn, le Maroc et la Tunisie s'en sont portés coauteurs. La guerre a détruit les biens des particuliers et les équipements publics au Liban. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont généreusement contribué à la reconstruction et au développement du Liban, mais il reste encore beaucoup à faire.

42. Le projet de résolution reprend pratiquement toutes les dispositions du texte approuvé l'année précédente et engage une fois de plus les organes, organisations et organismes des Nations Unies à intensifier leurs programmes d'aide. Le Liban, qui a contribué pour une très grande part à l'épanouissement culturel et à la prospérité financière et commerciale de la région pendant la période de l'après-guerre, devrait bénéficier de toute l'aide possible de la communauté internationale. Le représentant de la Jordanie espère que le projet de résolution sera approuvé par consensus.

Projet de résolution A/C.2/45/L.17, intitulé "Opération Survie du Soudan"

43. M. LAGU (Soudan) dit que le Soudan a été gravement affecté par la sécheresse, qui a sévi dans presque tout le pays pendant deux saisons successives. La situation a été encore aggravée par le conflit auquel le sud du pays est en proie; il a, en effet, provoqué un mouvement massif de population en direction du nord, et a privé le secteur agricole de cette région d'une main-d'oeuvre stable, ce qui a entraîné une pénurie alimentaire dans tout le sud. En outre, le Soudan a accueilli un très grand nombre de réfugiés de pays voisins, et doit donc partager ses maigres ressources alimentaires.

44. Le Gouvernement soudanais s'est employé à remédier à cette situation et a notamment accru la superficie irriguée afin de compenser la faiblesse des précipitations, et il espère pouvoir compter sur une récolte de blé suffisante pour assurer ses besoins; le Gouvernement a introduit de nouvelles cultures, comme le blé, le maïs et les lentilles; il distribue des fournitures agricoles bien avant le début de la campagne; les autorités ont suspendu les exportations de céréales et ont pris les mesures voulues pour lutter contre la contrebande de produits agricoles.

45. A la demande du Gouvernement, une mission d'évaluation de la FAO se rendra au Soudan au mois de novembre pour déterminer le volume de l'aide alimentaire nécessaire.

46. Pour ce qui est de l'Opération Survie au Soudan, le Gouvernement s'est acquitté de tous ses engagements relatifs au transport des denrées alimentaires dans les zones touchées et, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales dans sa déclaration du 23 octobre 1990, de grands efforts ont été faits pour assurer la remise en état des routes et des moyens de transport. De même, le Gouvernement soudanais a aménagé des corridors pour la libre circulation des fournitures agricoles et des produits alimentaires destinés à alléger les souffrances des civils innocents. Le représentant du Soudan espère que la Commission approuvera le projet de résolution par consensus.

Projet de résolution A/C.2/45/L.18, intitulé "Assistance au Mozambique"

47. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie), au nom des auteurs, auxquels se sont joints l'Afghanistan, le Cameroun, l'Egypte, le Gabon, le Ghana, l'Indonésie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Japon, le Mali, le Myanmar et le Togo, présente le projet de résolution A/C.2/45/L.18. Le représentant de la Tanzanie rappelle la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, en date du 17 mars 1976, ainsi que la résolution 43/208 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988, dans laquelle l'Assemblée demande au Secrétaire général et à la communauté internationale de fournir une aide matérielle, technique et financière au Mozambique. Après avoir mentionné le rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Mozambique, publié sous la cote A/45/562, le représentant de la Tanzanie exprime l'espoir que la Commission approuvera le projet de résolution par consensus.

Projet de résolution A/C.2/45/L.20, intitulé "Assistance d'urgence à la Somalie"

48. Mme HASSAN (Egypte) présente, au nom des auteurs, auxquels se sont joints le Chili, la Jordanie, les Maldives, le Rwanda, Singapour et le Suriname, le projet de résolution A/C.2/45/L.20. Comme la mission de l'ONU qui s'est rendue dans le pays en 1989 a pu le constater, les attaques perpétrées par des bandes armées dans les campagnes et dans les villes du nord de la Somalie ont entraîné des déplacements massifs de population et ont considérablement endommagé les équipements collectifs et mis à mal les services d'utilité publique. Après avoir rappelé que la Somalie était l'un des pays les moins avancés et que, pour cette raison, elle devait bénéficier d'une aide extérieure pour être en mesure de distribuer des denrées alimentaires et des médicaments aux personnes déplacées et de leur procurer un logement, la représentante de l'Egypte exprime l'espoir que la Commission approuvera le projet de résolution par consensus.

49. M. KRUIDERINK (Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/45/622) et rappelle que l'une des trois caractéristiques du Plan tient au fait qu'il privilégie les aspects économiques et sociaux directement liés à la préservation et au renforcement de la paix, ce qui lui confère un caractère "spécial". A cet égard, le Directeur adjoint signale que l'application du Plan a progressé grâce au succès du processus régional de pacification et de démocratisation, et fait état des déclarations des présidents centraméricains à Alajuela, Costa del Sol, Tela, San Isidro, Montelimar et La Antigua. Les présidents s'intéressent actuellement surtout aux problèmes économiques, notamment aux coûts sociaux des programmes d'ajustement économique et à la relance de l'intégration économique sous-régionale, comme l'indiquent la Déclaration et le Plan d'action économique approuvés à La Antigua (Guatemala) en juin 1990.

50. Le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale offre un cadre d'action et établit les priorités de la coopération internationale pour le développement régional. Le PNUD, principal organisme chargé de l'application du Plan, a financé la conception d'un système de données informatisées destiné à faciliter la coordination de l'aide. Ce système fonctionne déjà et le premier rapport devrait être disponible en novembre 1990. D'autre part, conformément à la méthode approuvée pour l'application du Plan, une aide sera fournie aux gouvernements des pays centraméricains pour la préparation de la documentation nécessaire à la mobilisation des ressources de la communauté internationale. Ces activités d'appui seront financées par prélèvement sur les ressources spéciales du Programme et par cofinancement multilatéral et bilatéral.

51. En juillet 1989 a eu lieu à Genève la première réunion des gouvernements centraméricains avec les gouvernements et les organismes coopérateurs, et il a été décidé de tenir des réunions sectorielles et thématiques afin de mobiliser les ressources nécessaires. En juin 1990, la première réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains (CIREFCA) s'est tenue à New York, et les pays bénéficiaires ont présenté 59 projets, tandis que des contributions ont été annoncées à concurrence de 98,8 millions de dollars. Par ailleurs, les gouvernements, les institutions régionales, le PNUD, les

(M. Kruiderink)

organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales de financement préparent la convocation, au premier trimestre de 1991, de réunions sectorielles avec des donateurs en vue du financement de projets dans des secteurs comme l'agriculture, les télécommunications et la construction de routes. En outre, des progrès ont été faits en ce qui concerne la mobilisation des ressources destinées à financer l'exécution de projets dans des secteurs sociaux, faisant suite à des initiatives prises par l'UNICEF et de l'Organisation panaméricaine de la santé. Les gouvernements centraméricains ont demandé au PNUD de financer une mission intersecrétariats, à laquelle participent la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, afin de créer un service régional chargé de secteurs sociaux déterminés. Enfin, le PNUD, conformément aux priorités de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, met en route une étude sur des projets en matière de reboisement et de gestion des forêts tropicales. Il est également prévu d'élaborer un programme régional d'agrosylviculture à l'intention de petits agriculteurs dans des zones où l'érosion des sols est un grave problème.

52. Après avoir rappelé que le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale a été approuvé conformément aux Accords d'Esquipulas II, le représentant du PNUD souligne l'importance de l'appui financier international et rappelle que la reprise économique dans les pays d'Amérique centrale est un complément indispensable du processus de paix qui s'affermi dans la région.

53. M. MAYORGA CORTES (Nicaragua), au nom des pays centraméricains, se réfère au Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale et se déclare satisfait du rapport du Secrétaire général sur l'application de ce plan. En raison du nouvel esprit démocratique qui prévaut en Amérique centrale et des possibilités de parvenir à un consensus, les gouvernements des pays de la région sont maintenant fondés à faire connaître leurs vues communes. La communauté internationale a commencé à mettre à profit cette capacité de dialogue permanent et de concertation des pays centraméricains, qui se sont engagés à faciliter leur propre processus interne de détente et de réconciliation. Les années 1989 et 1990 ont été marquées par un travail persévérant qui, dans le domaine des accords régionaux, a privilégié dans chacun de ces pays la négociation et la concertation pour éviter la polarisation et la guerre. Dans le cas du Nicaragua, la raison et la tolérance l'ont emporté sur l'intransigeance et la violence.

54. En Amérique centrale, la situation politique a changé de façon appréciable au cours des cinq dernières années : la région s'est progressivement pacifiée, tandis que des régimes démocratiques se mettaient en place. La situation politique nouvelle créait les conditions nécessaires à une relance de l'intégration régionale, qui se trouvait alors pratiquement enlisée. Il s'agit là d'une tâche difficile, qui, à moyen et à long terme, devra retenir l'attention.

55. En Amérique centrale, l'intégration a été lancée il y a trois décennies, et pendant les dix premières années, la coopération sous-régionale a donné des résultats importants, mais, ensuite, pendant les années 70, le problème énergétique, puis pendant les années 80, le recul enregistré dans le domaine socio-économique du fait de la crise économique, sociale et politique la plus grave

(M. Mayorga Cortés, Nicaragua)

qu'ait reçue la région ont empêché le resserrement de la coopération sous-régionale. L'ajustement et les mutations structurelles ont rendu nécessaire le déploiement de grands efforts et ont entraîné des coûts sociaux et politiques très élevés, et il a fallu entreprendre l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement régional pour les années 90. L'adoption de mesures concrètes sera la meilleure preuve de la volonté politique d'intégration régionale attestée par les accords conclus lors des réunions au sommet des présidents centraméricains.

56. Dans ce contexte, le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale a donné des résultats positifs, puisqu'on a pu formuler des politiques à moyen et à long terme et définir des activités qui seront menées à l'échelon régional et qui permettront de recueillir les avantages liés aux économies d'échelle inhérentes à l'intégration.

57. Le rapport du Secrétaire général (A/45/622) fournit des informations adéquates et précises sur le déroulement du Plan. Dans la partie correspondant à l'examen de la situation macro-économique, il est confirmé que les principales contraintes imposées par la crise économique n'ont pas été éliminées; ce sont ces contraintes qui ont amené à concevoir le Plan spécial, en particulier la grande vulnérabilité extérieure, la contraction du marché commun sous-régional, la fuite des capitaux et de la main-d'oeuvre qualifiée, l'amenuisement de l'investissement et le grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Il faut citer un fait très positif, non seulement pour le Nicaragua, mais aussi pour l'ensemble de la région : les progrès réalisés dans le règlement du conflit politico-militaire au Nicaragua - l'une des contraintes mentionnées dans le Plan spécial. De même, la poursuite du dialogue en El Salvador et au Guatemala autorise un certain optimisme en ce qui concerne l'éventuelle levée de ces contraintes.

58. En ce qui concerne le programme d'urgence figurant dans le Plan spécial, l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées est bien dispensée sous la forme voulue, grâce aux décisions prises par la Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains et aux modalités du Programme de développement pour les populations déplacées, réfugiées et rapatriées. Les mêmes observations valent pour l'aide apportée sur les plans alimentaire et énergétique. Il faut accélérer l'exécution du programme d'action immédiate et de relance économique et de développement social, et à cette fin, obtenir un appui financier international plus important et fixer une échéance plus longue que les trois années prévues à l'origine pour la réalisation du programme. Au cours des deux dernières années, les éléments du programme qui portent sur la phase d'urgence n'ont pas pu être réalisés plus vite car la majorité des pays de la région ne bénéficient pas de la stabilité économique et de la croissance qui seraient nécessaires pour relancer l'intégration économique sous-régionale, qui est pourtant l'un des principaux objectifs du Programme spécial. Il faut se souvenir que les programmes de stabilisation et d'ajustement économique ont un horizon de cinq à sept ans et que, dans le cas de l'Amérique centrale, le Programme spécial de coopération est destiné à compléter les efforts internes et nécessite des ressources additionnelles d'appui au développement, alors que chaque pays doit tenir compte de ses propres facteurs limitatifs internes.

(M. Mayorga Cortés, Nicaragua)

59. Le Nicaragua souligne l'importance de l'interaction entre les progrès accomplis dans le domaine politique et la possibilité de mener à bien le Plan spécial. Aussi attache-t-il un grand prix à la réconciliation politique nationale et à la concertation économique et sociale, moyens essentiels pour raffermir la paix, sauvegarder la démocratie et assurer le respect des droits de l'homme et le développement.

60. A l'heure actuelle, l'Amérique centrale voit les processus démocratiques et le dialogue s'imposer. Le sommet de La Antigua a permis aux présidents centraméricains de réévaluer la situation politique et sociale de leur région et leur déclaration analyse bien les principales conditions qui doivent être réunies pour relancer le développement régional. Il en résulte que le Programme spécial doit délibérément soutenir les propositions et le contenu du Plan d'action économique de l'Amérique centrale, avec lequel le Nicaragua s'efforcera d'assurer la convergence du processus de paix et de démocratisation avec le développement économique et social.

61. Bien que les initiatives centraméricaines en faveur de la paix et du développement se poursuivent, on ne constate encore aucune amélioration tangible de la problématique économique et sociale. L'effet intégrateur du Programme spécial n'a toujours pas vraiment joué. Il faut accélérer et renforcer les programmes d'assistance dans le cadre du Programme spécial, en tenant compte des nouvelles possibilités et orientations du développement dans la région.

62. Compte tenu des différences normales qui existent d'un pays à l'autre, les années 80 ont été pour l'Amérique centrale une période de régression économique et sociale marquée. Il a fallu réduire les importations de biens d'équipement essentiels, abandonner ou réduire considérablement certains programmes fondamentaux d'équipement dans les secteurs sociaux et mettre en oeuvre un coûteux ajustement. De même, la forte diminution de l'investissement et la dégradation de la capacité productive et de l'infrastructure ont empêché la plupart des pays de relancer la croissance et de satisfaire les besoins fondamentaux de leur population, aggravant de cette façon les problèmes politiques et sociaux.

63. En 1989, l'économie des pays centraméricains a continué à être caractérisée par des déséquilibres financiers qui ont empêché ces pays de ranimer leur croissance économique. A cet égard, le comportement défavorable du secteur extérieur est resté l'un des principaux facteurs limitatifs. La pauvreté et le chômage ont atteint des niveaux inacceptables. C'est pourquoi le Nicaragua souscrit à l'observation qui figure dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle l'extrême pauvreté, la distribution inéquitable des coûts de l'adaptation économique et la situation sociale en général sont autant d'obstacles à l'avènement d'une paix et d'une stabilité durables en Amérique centrale.

64. Bien que d'une façon générale on puisse affirmer que l'exécution du Plan a bien tenu compte des critères utilisés pour déterminer les domaines d'action prioritaires, les pays de la région estiment qu'au cours des prochaines années, on devrait s'efforcer d'obtenir, à des conditions plus favorables, des ressources plus importantes, aider l'Amérique centrale à mettre en place des projets

(M. Mayorga Cortés, Nicaragua)

authentiquement régionaux et progresser plus rapidement dans le renforcement institutionnel des différents organismes d'intégration centraméricaine, en tenant compte parallèlement des besoins de maintien et du renforcement de la paix et du fait que le Plan doit être conforme aux priorités établies par les gouvernements.

65. Il faut que l'Assemblée générale, à sa présente session, renouvelle le mandat du Plan spécial de coopération pour une nouvelle période de trois ans, afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, pour que des programmes et des projets en cours se poursuivent et restent cohérents, ce qui permettrait aux pays de la région et à la communauté internationale d'utiliser au mieux les ressources.

66. Le Nicaragua réitère l'appel lancé par les gouvernements d'Amérique centrale à la communauté internationale et aux organismes spécialisés des Nations Unies à la trente-septième session du Conseil d'administration du PNUD, pour qu'ils appuient la demande d'affectation de 20 millions de dollars, par prélèvement sur les réserves spéciales du Programme, au financement des activités du Plan spécial en cours d'exécution ou sur le point d'être mises en route au cours du cinquième cycle de programmation (1992-1996).

67. Le Nicaragua est convaincu que le Plan spécial permettra d'accomplir d'autres progrès parallèles et de rationaliser et de rendre plus cohérent le progrès économique et social en Amérique centrale. Ce plan constitue un instrument indispensable au développement économique régional et, par conséquent, à une évolution politique toujours plus positive, attestée par la volonté des pays de la région de se démocratiser dans tous les domaines, d'encourager la tolérance et la compréhension et d'écarter le spectre de la guerre, afin de rendre la paix plus solide et plus durable. Cela sera possible si la communauté internationale décide d'offrir son appui, qui secondera les efforts des pays de la région.

68. M. MISSARY (Yémen) déplore que le rapport sur l'aide au Yémen démocratique (A/45/669), que demandait la résolution 44/179, n'ait pas été présenté en temps voulu. Il remercie cependant le PNUD de l'avoir préparé rapidement. Ce rapport contient des informations sur les pertes subies par le Yémen à la suite des inondations et des conséquences économiques de la crise du Golfe, y compris le retour au Yémen de ses ressortissants expatriés. De même, le rapport mentionne l'ouverture d'un crédit de 3,6 millions de dollars au titre de l'aide à la reconstruction. Cependant, cette ouverture de crédits était antérieure à la résolution 44/179, et il est donc évident qu'elle correspond à une résolution antérieure sur la question. Pour cette raison, le Yémen rappelle à la communauté internationale qu'il a extrêmement besoin de l'aide mentionnée dans la résolution 44/179.

69. Le représentant du Yémen explique que l'aide de l'IDA et de la Banque mondiale consiste en prêts assortis de conditions favorables, mais qu'il ne s'agit pas d'une aide gratuite. Il remercie le PNUD de son concours, ainsi que les donateurs intergouvernementaux et non gouvernementaux de l'aide fournie. Il espère que l'aide accordée à son pays continuera d'augmenter étant donné les difficultés que celui-ci traverse.

(M. Missary, Yémen)

70. M. Missary rappelle que le Yémen démocratique est devenu la République du Yémen le 22 mai 1990, et que son pays doit être désigné sous ce nom dans les rapports.

71. Le PRESIDENT dit que l'appellation "République du Yémen" figure déjà dans les documents postérieurs au rapport.

72. Il annonce que l'Afghanistan s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.9, sur l'aide à la reconstruction et au développement de la République du Yémen.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

h) ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN (suite) (A/C.2/45/L.12)

73. Le PRESIDENT annonce que l'Afghanistan et la Namibie se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.12, intitulé "Assistance au peuple palestinien".

La séance est levée à 17 h 20.